10.1. Cours de base aux finances

Public
Tout public en lien avec la thématique.

Objectifs
En tenant compte des spécificités propres aux finances, être capable de :
- définir les notions utiles en comptabilité budgétaire et la manière dont elles s'articulent;
- définir le budget et les principes de base liés au budget;
- distinguer résultats budgétaires et résultats comptables;
- identifier les étapes de clôture.

Durée
5 demi-jours (15 heures y compris examen en cas de valorisation R.G.B., ce cours est considéré comme équivalent à celui de «Notions de finances»).

Participation financière
Prise en charge par le budget de fonctionnement de l'Ecole d'administration pour les agents provinciaux; 75 €/agent à charge du pouvoir local.

Gestionnaire de formations
Maïté Depret - Tél. 065/34.25.20 - maite.depret@hainaut.be

10.2. Finances provinciales

Public
Tout public en lien avec la thématique.

Objectifs
Définir les notions utiles en comptabilité et la manière dont elles s'articulent.
Connaître le fonctionnement provincial d'un point de vue budgétaire.
Mettre en pratique les différentes étapes d'enregistrement des pièces en comptabilité.
Mettre en concordance des écritures en comptabilité générale et budgétaire.

Pré-requis
Pour accéder à cette formation, vous devez répondre à une des conditions suivantes :
- soit avoir suivi la formation «Cours de base aux finances provinciales»;
- soit avoir l'expérience et/ou la fonction nécessaire permettant l'accès direct à la formation «Finances provinciales».

Durée
11 demi-jours (33 heures). Obligatoire pour tous les nouveaux agents de la Direction financière ainsi que les nouveaux receveurs locaux et les comptables d'avance de fonds.

Remarque
Cette formation est valorisable dans le cadre du «Principe du 80/20» sous réserve de conditions de valorisation.

Participation financière
Prise en charge par le budget de fonctionnement de l'Ecole d'administration pour les agents provinciaux.

Gestionnaire de formations
Maïté Depret - Tél. 065/34.25.20 - maite.depret@hainaut.be

10.3. Finances des communes et des C.P.A.S.

Public
Tout public en lien avec la thématique.

Objectifs
En tenant compte des spécificités propres aux finances des communes et des C.P.A.S., être capable de :
- définir les notions utiles en comptabilité générale et la manière dont elles s'articulent;
- mettre en pratique les différentes étapes d'enregistrement des pièces en comptabilité générale;
- mettre en concordance des écritures en comptabilité générale et budgétaire.

Contenu
1ère partie - La comptabilité budgétaire :
- structure du budget;
- principes budgétaires;
- cycle budgétaire;
- exécution du budget;
- fonctionnement de la comptabilité budgétaire;
- organisation de la comptabilité budgétaire;
- mode de financement des communes;
- exercices de comptabilité budgétaire.

2e partie - La comptabilité générale :
- le bilan;
- le compte de résultat;
- le plan comptable général;
- techniques comptables.

3e partie - Liaison entre la comptabilité budgétaire et générale :
- exercices.

Pré-requis
Pour accéder à cette formation, vous devez répondre à une des conditions suivantes :
- soit avoir suivi la formation «Cours de base aux finances communales»;
- soit avoir suivi la formation «Cours de base aux finances des C.P.A.S.»;
- soit avoir l'expérience et/ou la fonction nécessaire permettant l'accès direct à la formation «Finances des communes et des C.P.A.S.».

Durée
8 demi-jours (32 heures).

Remarque
Cette formation est valorisable dans le cadre du «Principe du 80/20» sous réserve de conditions de valorisation.

Participation financière
160 €/agent à charge du pouvoir local.

Gestionnaire de formations
Maïté Depret - Tél. 065/34.25.20 - maite.depret@hainaut.be

10.4. Comptabilité locale et provinciale

Public
Tout public en lien avec la thématique.

Objectifs
Etre capable de :
- mettre en pratique les différentes opérations relevant de la comptabilité budgétaire;
- impliquer au niveau de la comptabilité générale;
- réaliser les opérations de clôture en comptabilité budgétaire et générale.

Contenu
Le budget.
Le fonctionnement de la comptabilité budgétaire.
Le plan comptable budgétaire.
Les tableaux récapitulatifs des recettes et des dépenses du budget.
Organisation de la comptabilité budgétaire.
Le fonctionnement de la comptabilité générale.
L'organisation de la comptabilité générale.
Les opérations de clôture et de fin d'exercice : en comptabilité budgétaire, en comptabilité générale, les comptes annuels.
Schéma des recettes et des dépenses.
Analyse et fonctionnement des comptes des classes 1-2-3-4.

Durée
10 demi-jours (40 heures y compris examen en cas de valorisation R.G.B.).

Les formations

Continuées

Axe 10

Finances

Participation financière
Prise en charge par le budget de fonctionnement de l'Ecole d'administration pour les agents provinciaux; 200 €/agent à charge du pouvoir local.

Gestionnaire de formations
Maïté Depret - Tél. 065/34.25.20 - maite.depret@hainaut.be

FORMATION